

La propriété intellectuelle au service de l'entreprise

les indications géographiques

12 juin 2015
Assemblée Générale PLAB

INPI LORRAINE – MP BOZONNET

Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ?

Une définition juridique



La propriété intellectuelle recouvre l'ensemble des droits de propriété portant sur les créations

- ▶ Un droit exclusif d'exploitation par le titulaire
- ▶ Un droit d'interdire l'exploitation par des tiers
- ▶ Limité dans le temps
- ▶ Limité dans l'espace
- ▶ Limité par des conditions légales
- ▶ Actions judiciaires : contrefaçon, concurrence déloyale



Des droits qui peuvent se cumuler

INPI Bases de données **MARQUES**

Recherche

- Recherche par nom de marque
- Recherche sur le logo
- Recherche par numéro
- Recherche avancée

17 résultats trouvés pour votre requête : déposé par fermob, dans les marques en vigueur en France

Notice complète

Imprimer | Retour à la liste de résultats | Reformuler votre recherche

17 résultats trouvés pour votre requête : déposé par fermob, dans les marques en vigueur en France

Notice complète Copie de la marque au BOPI

Marque française



Marque : PARIS BISTRO L'original par Fermob depuis 1889
 Classification des éléments figuratifs : 26.04.10; 26.01.01; 26.01.04; 26.01.16; 12.01.09
 Classification de Nice : 11 ; 20 ; 24
 Produits et services :
 • Luminaires. Meubles, chaises, banquettes, tables, fauteuils ; méridiennes ; bridges ; canapés ; coussins. Vases non en métal précieux.
 Dépositaire : FERMOB, Société Anonyme, 01140, SAINT DIER SUR CHALARONNE, FR (SIREN 349797357)
 Mandataire : Cabinet GERMAIN & MAUREAU, 12, rue Botivau, 69008, LYON, FR
 Numéro : 3243499
 Statut : Marque renouvelée
 Date de dépôt / Enregistrement : 2003-09-01
 Lieu de dépôt : IN.PI LYON

Référence de la demande	DM010121/LP/KGU(jd)
(11) Numéro d'enregistrement	
(15) Date de l'enregistrement	03-08-2010
Date de publication	04-08-2010
(57) Description du dessin ou modèle	No
(46) Titulaires précédents	
Code de statut actuel du renouvellement	Renewal in process
(18) Date d'expiration	03-08-2020
Date d'effet	03-08-2010
Code de statut actuel du dessin ou modèle	Registered and fully published
Date de statut actuel du dessin ou modèle	02-04-2015
Commentaires	

(55) Représentation (vues du dessin)



(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Bureau International

(43) Date de la publication internationale : 9 mars 2006 (09.03.2006)

(10) Numéro de publication internationale : WO 2006/024758 A1

(51) Classification internationale des brevets : A47C 4/48

(21) Numéro de la demande internationale : PCT/FR2005/001985

(22) Date de dépôt international : 28 juillet 2005 (28.07.2005)

(23) Langue de dépôt : Français

(24) Langue de publication : Français

(30) Données relatives à la priorité : 060841 30 juillet 2004 (30.07.2004) FR

(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : FERMOB (FR); Zone Industrielle, F 01140 SAINT DIER SUR CHALARONNE (FR).

(72) Inventeur, et (75) Inventeur/Déposant (pour US seulement) : LAIBR, Serge (FR); Le Clusot, F 01140 MOGNENINS (FR).

(73) Mandataire : Cabinet GERMAIN & MAUREAU, 12, rue de la République, F-69008 Saint Etienne (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale/diplomatique) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GR, GT, HK, HU, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KP, KR, KZ, LC, LK, LS, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, NA, NI, NL, NO, NZ, OM, PA, PE, PG, PH, PK, PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.

(82) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale/diplomatique) : AR, BO, BR, GE, GM, KH, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM.

(84) Titre : FOLDABLE CHAIR

(54) Titre : SIÈGE PLIANT

(57) Abstract: The inventive foldable chair is embodied in such a way that it is retractable from folded and unfolded positions and comprises a big U-shaped leg (2) formed by two big arms (2a) interconnected by a cross member (2c) which supports on the free ends thereof a textile web in the form of a backrest and a bar which maintains in a parallel position said two arms, a small U-shaped leg (3) formed by two small arms (3a) interconnected by a cross member (3c), wherein the small and big arms are pair-connected by means of a pin (10) and a seat formed by two beams (12) which are connected by the rear end thereof by a glider tube and on which the textile web is stretched. According to the invention, each beam (12) is provided with a tab comprising an end hole in which a pivot supported by the free end of each arm (2a) of the leg (2) is received and a second hole in which the end of a steel bar (17) loading each beam (12) is engaged.

(57) Abrégé : Ce siège pliant articulé entre une position dépliée et une position repliée comprend : - un grand pied (2) en U formé par deux grandes branches (2a) reliées par une traverse (2c) qui supporte à ses extrémités libre une nappe textile formant dossier, une barre maintenant parallèles les deux grandes branches, - un petit pied (3) en U formé par deux petites branches (3a) reliées par une traverse (3c), les petites branches et les grandes branches étant reliées deux à deux par un boulon (10), et - une assise formée par deux longerons (12) reliés à leur extrémité arrière par un tube cylindrique (13) sur lesquels est tendue une nappe textile. Selon l'invention, chacun des longerons (12) reçoit une patte qui présente une ouverture d'extrémité dans laquelle s'engage un pivot supporté par l'extrémité libre de chaque branche (2a) de petit pied (2) et une seconde ouverture dans laquelle s'engage l'extrémité de la barre (17) d'acier ressort qui exerce une charge sur chaque longeron (12).

Office français de Propriété Industrielle

Statut : Etablissement public administratif sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

Missions

Délivrer les titres de propriété industrielle

Accueillir, accompagner les déposants

Informier, sensibiliser, former

Adapter le droit de la PI et renforcer l'influence de la France

Contribuer à la lutte contre la contrefaçon

→ Accompagner la croissance économique par l'innovation

6 représentations internationales

**Brésil (Brasilia),
Chine (Pékin),
Emirats arabes unis (Abu Dhabi),
Maroc (Rabat)
USA (Washington)
Singapour**

En région : 23 implantations



Les signes distinctifs de l'entreprise

Ce sont les signes que l'entreprise utilise dans sa communication :

- ▶ vis à vis de ses clients, fournisseurs et des administrations.

Les signes privatifs

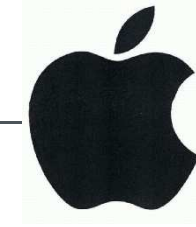
- ▶ la dénomination sociale
- ▶ le nom commercial
- ▶ l'enseigne
- ▶ la marque
- ▶ le nom de domaine

Les signes collectifs

- ▶ Appellations d'origine, IGP, IG...
- ▶ Labels



La marque



Signature et actif de l'entreprise

- ▶ Lien entre les produits et services de l'entreprise et ses clients

Protège les signes

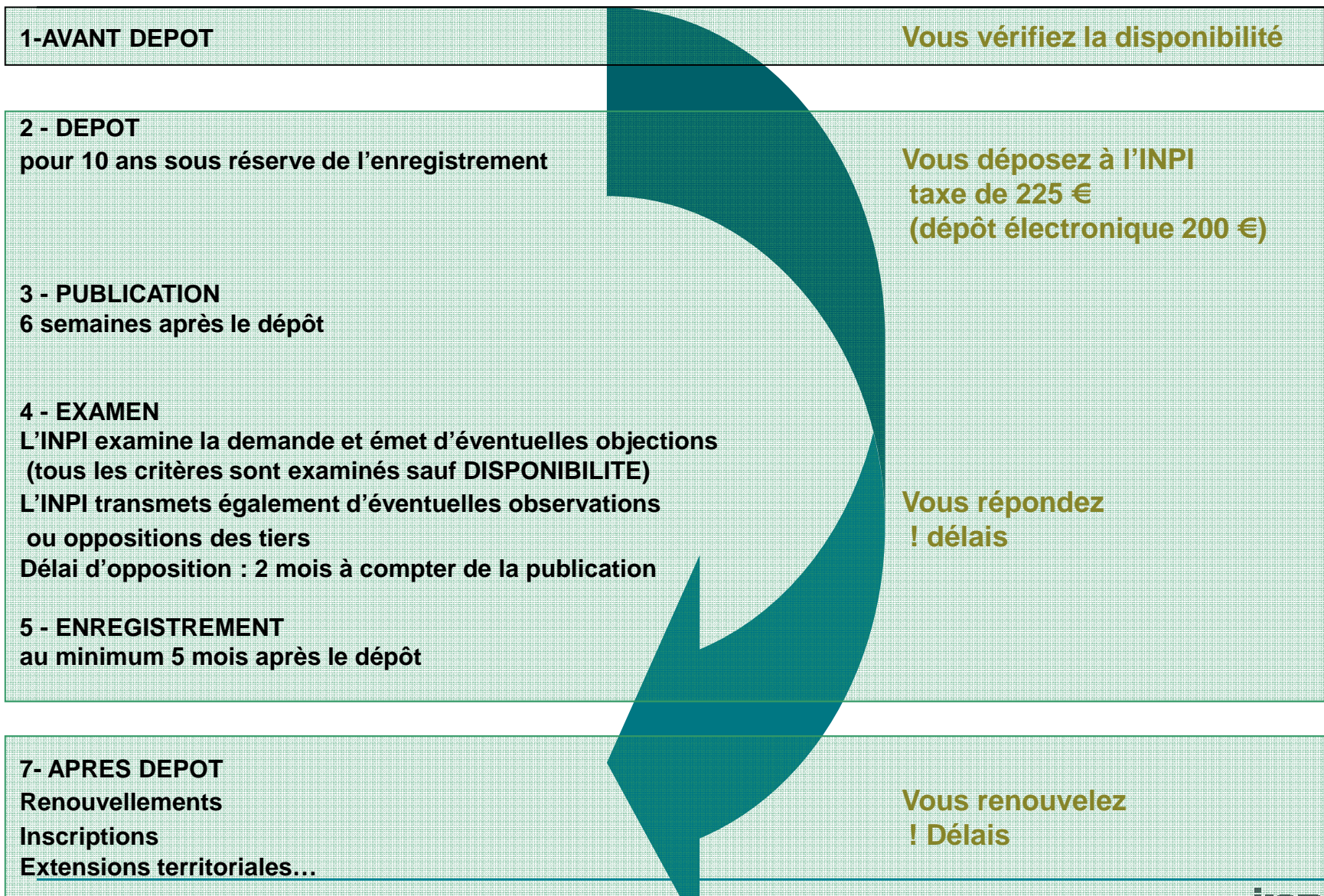
- ▶ Susceptibles de représentation graphique
- ▶ Qui identifient les produits ou services d'une entreprise

Conditions

- ▶ Distinctif
- ▶ Licite
- ▶ Disponible

Baccarat

Le dépôt de marque, les étapes



Indications géographiques

- ▶ Un nouveau droit de propriété industrielle
- ▶ Un nouveau dispositif pour l'INPI

IG – Problématiques actuelles

Produits similaires **fabriqués principalement à l'étranger**

- ▶ concurrence déloyale
- ▶ le consommateur ne peut pas toujours être certain de l'origine des produits

Certaines dénominations peuvent s'avérer **trompeuses** quant à la provenance des produits (exemple des couteaux Laguiole).

Aucun dispositif ne permet de **garantir clairement la qualité et les caractéristiques** d'un produit ou d'un savoir-faire dont **l'origine géographique est valorisée**.

IG – Un label de l'Etat d'utilité publique

Pour les fabricants :

- ▶ Moyen de **valoriser leurs produits et leurs savoir-faire**
- ▶ Meilleure protection contre les **contrefaçons et la concurrence déloyale**

Pour les consommateurs :

- ▶ **Garantie des pouvoirs publics** sur la **qualité** et **l'authenticité** d'un produit
- ▶ Responsabilisation de leurs actes d'achat

Pour l'Etat et les collectivités locales :

- ▶ Les **patrimoines locaux** sont **protégés et valorisés**
- ▶ Opportunité pour redynamiser un territoire et maintenir ou développer les emplois

IG – Définition

L'indication géographique est un **signe** utilisé pour des produits qui possèdent :

- ▶ une **origine géographique** précise,
- ▶ **des qualités, une notoriété ou des caractéristiques** qui peuvent être attribuées **essentiellement** à cette zone géographique.

Lien déterminé entre le **produit** concerné et la **zone géographique**.

Mise en valeur de qualités telles que les techniques de fabrication et les traditions associées au lieu d'origine des produits.

IG – Quelques exemples d'IG potentielles

Quelques exemples de produits qui pourront bénéficier de l'IG :

- le granit de Bretagne
- la dentelle de Calais
- les couteaux de Laguiole
- le savon de Marseille
- la pierre de Bourgogne
- le linge basque
- la porcelaine de Limoges



IG – Le nouveau dispositif

- ▶ Organisation des opérateurs (artisans ou entreprises) autour d'une structure porteuse du projet :

Organisme de défense et de gestion (ODG)

- ▶ Dépôt à l'INPI d'un **cahier des charges** dans lequel l'ODG démontre, via des critères spécifiques et objectifs, que le produit concerné peut se réserver cette dénomination
- ▶ L'ODG démontre également sa **représentativité** par rapport aux opérateurs de la filière concernée

IG – Le nouveau dispositif

Cahier des charges :

- ▶ le **nom de l'indication géographique** et le **produit concerné**
- ▶ la **zone géographique**
- ▶ le **lien** entre les **caractéristiques du produit** et la **zone géographique**
- ▶ la **description du processus de fabrication**
- ▶ les **modalités** et la **périodicité** des **contrôles** effectués par des **organismes tiers indépendants accrédités** par le **COFRAC**

IG – Le nouveau dispositif

1. **Dépôt** de la demande
2. **Examen** du dossier par l'INPI
3. Ouverture d'une **enquête publique** de 2 mois durant laquelle toute personne peut déposer des **observations**
4. **Consultation parallèle** des **collectivités territoriales**, de **l'INAO**, des **groupements professionnels** et des **associations de consommateurs**
5. **Examen** par l'INPI de tous les éléments reçus
6. **Homologation** du cahier des charges ou **rejet** de la demande
7. **Contrôles réguliers** de tous les opérateurs par des organismes accrédités indépendants

Indications géographiques

Une procédure **entièrement dématérialisée** :

- ▶ dépôt et paiement uniquement en ligne (350 €)
- ▶ consultations et enquêtes publiques sur le site [inpi.fr](https://www.inpi.fr)
- ▶ échanges dématérialisés
- ▶ base de données en ligne sur le site www.inpi.fr

IG – Le nouveau dispositif

- ▶ Le logo choisi :



IG – Le nouveau dispositif

En même temps que le décret IG :

- ▶ **ouverture du droit d'opposition** sur les demandes de marques (articles L. 712-4 et R. 712-13) aux :
 - noms de collectivités territoriales
 - IG
 - IG agricoles

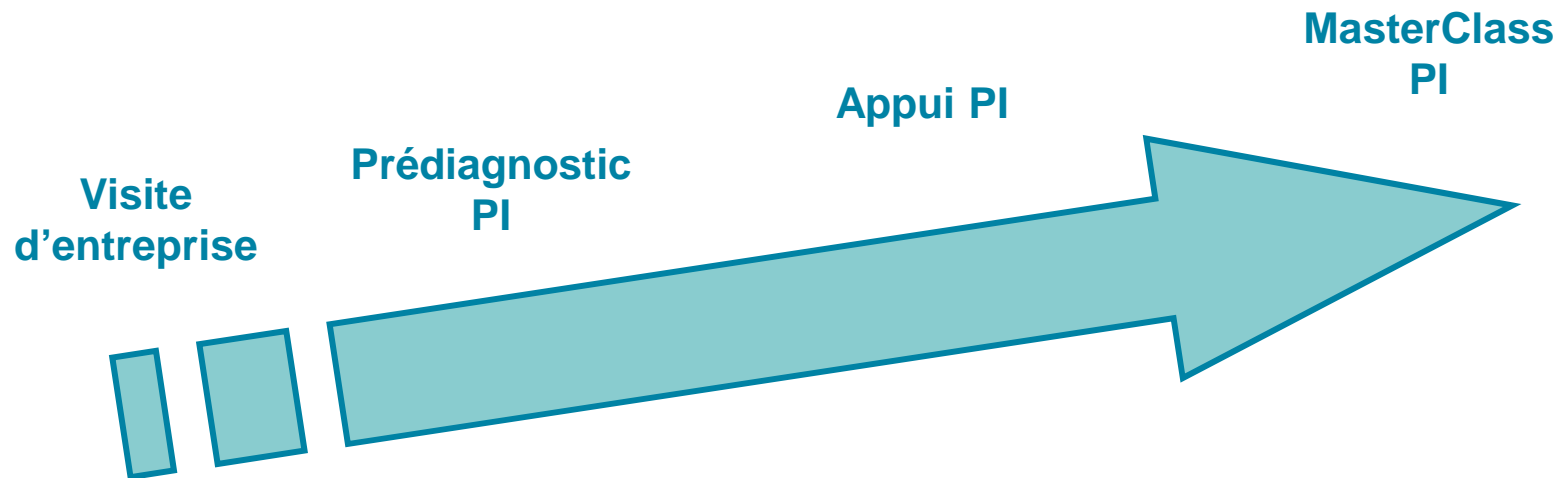
- ▶ lancement du service automatique d'**alerte des collectivités territoriales** sur les demandes de marques contenant leur nom

- ▶ dépôt à l'INPI d'une demande de marque avec le **logo** à apposer sur les produits bénéficiant d'une IG

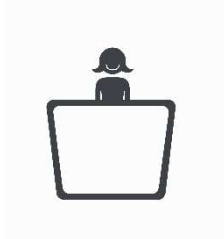
Missions des implantations régionales de l'INPI

La promotion de la propriété industrielle

- ▶ Accueil du public sur RDV personnalisé
- ▶ **Formation à la Propriété Industrielle** dans l'enseignement supérieur
- ▶ Accompagnement **des services de valorisation des universités et des chercheurs**
- ▶ Sensibilisation et accompagnement des **entreprises (Gamme Coaching INPI)**



L'INPI en Lorraine



2/4 rue du Cardinal Tisserant

**CS 30749
54064 NANCY Cedex**

uniquement sur rendez-vous

des permanences à Epinal et à Metz (CCIT 88 et 57)



0 820 210 211 (choix 4) - lorraine@inpi.fr



www.inpi.fr